

II - BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

1 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après indique les éléments de connaissance, les dispositions réglementaires

ou contractuelles, que le SCOT doit prendre en compte ou respecter.

CADRE DE RÉFÉRENCE	PRINCIPALES DISPOSITIONS
NATURA 2000	CONSTITUTION D'UN RÉSEAU EUROPÉEN assurant la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore rares ou menacés (en application des Directives européennes Habitats et Oiseaux).
ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX de protection de biotopes	PROTECTION des habitats naturels, de la faune et de la flore patrimoniales.
ZNIEFF (types 1 & 2)	REPÉRAGE des zones naturelles d'intérêt patrimonial (habitats, faune, flore).
LOI MONTAGNE	ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ de ces espaces sensibles en préservant leur diversité naturelle.
SDAGE 2010-2015 du Bassin Rhône-Méditerranée	<p>ORIENTATIONS FONDAMENTALES EN LIEN AVEC L'ÉCOLOGIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OF 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques - OF 3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux - OF 6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques <p>OBJECTIF DE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif fixé à l'horizon 2015 pour le cours d'eau du Borne pour les masses d'eau FRDR560 « Le Borne (Trt) », FRDR10046 « Le Nant du Talavé » et FRDR1118 « Le Bronze (Trt) » - Objectif fixé à l'horizon 2027 les masses d'eau FRDR555a « L'Arve du Bon Nant à Bonneville », FRDR 555b « L'Arve en aval de Bonneville » et FRDR561 « Le Giffre du Risse à l'Arve ». <p>PROGRAMME DE MESURES ARRÊTÉES EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE POUR LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES :</p> <p>Pour l'Arve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires - Mesure 3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel - Mesure 3C43 Établir un plan de restauration et de gestion physique des cours d'eau - Mesure 3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole - Mesure 3Co2 Définir les modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés <p>Pour le Giffre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel - Mesure 3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison - Mesure 3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison - Mesure 3Co2 Définir les modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés
LOI SUR L'EAU	IMPOSER UNE GESTION ÉQUILIBRÉE et durable de la ressource aquatique.
SCHEMA DÉPARTEMENTAL À VOCATION PISCICOLE (2007)	RIVIÈRES DE 1^{ère} CATÉGORIE PISCICOLE : Arve, Borne, Bronze (Giffre).
CONTRAT DE RIVIÈRE ARVE (1995/2005)	Parmi les objectifs principaux : <ul style="list-style-type: none"> - Redonner à l'Arve un ESPACE DE LIBERTÉ. - PRÉSERVER ET VALORISER le milieu naturel.
CONTRAT DE RIVIÈRE GIFFRE ET RISSE (en cours d'élaboration)	Parmi les enjeux identifiés : <ul style="list-style-type: none"> - RESTAURER ET VALORISER les milieux naturels pour conserver et accroître l'attractivité de la vallée, - GÉRER LA RESSOURCE quantitative de manière à maintenir ou retrouver un équilibre satisfaisant entre fonctions naturelles des milieux et usages humaines de l'eau
PROGRAMME LIFE Eau et Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - FOURNIR DES ÉLÉMENTS permettant de prendre en compte les bénéfices rendus par la forêt et sa gestion pour l'atteinte des objectifs de la DCE, notamment dans le cadre du nouveau SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 ; - ORIENTATION LOCALE : prendre en compte, préserver, restaurer et reconquérir les zones humides (préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées).
LOIS GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 20000 ha de zones humides par les collectivités publiques. - Constitution d'une trame verte et bleue à l'échelle Régionale, applicable aux documents d'urbanisme. - Développer les liaisons entre les grands éléments naturels protégés. - Les documents d'urbanisme doivent avoir des objectifs chiffrés de lutte contre régression surfaces agricoles/naturelles avec des indicateurs suivis.*

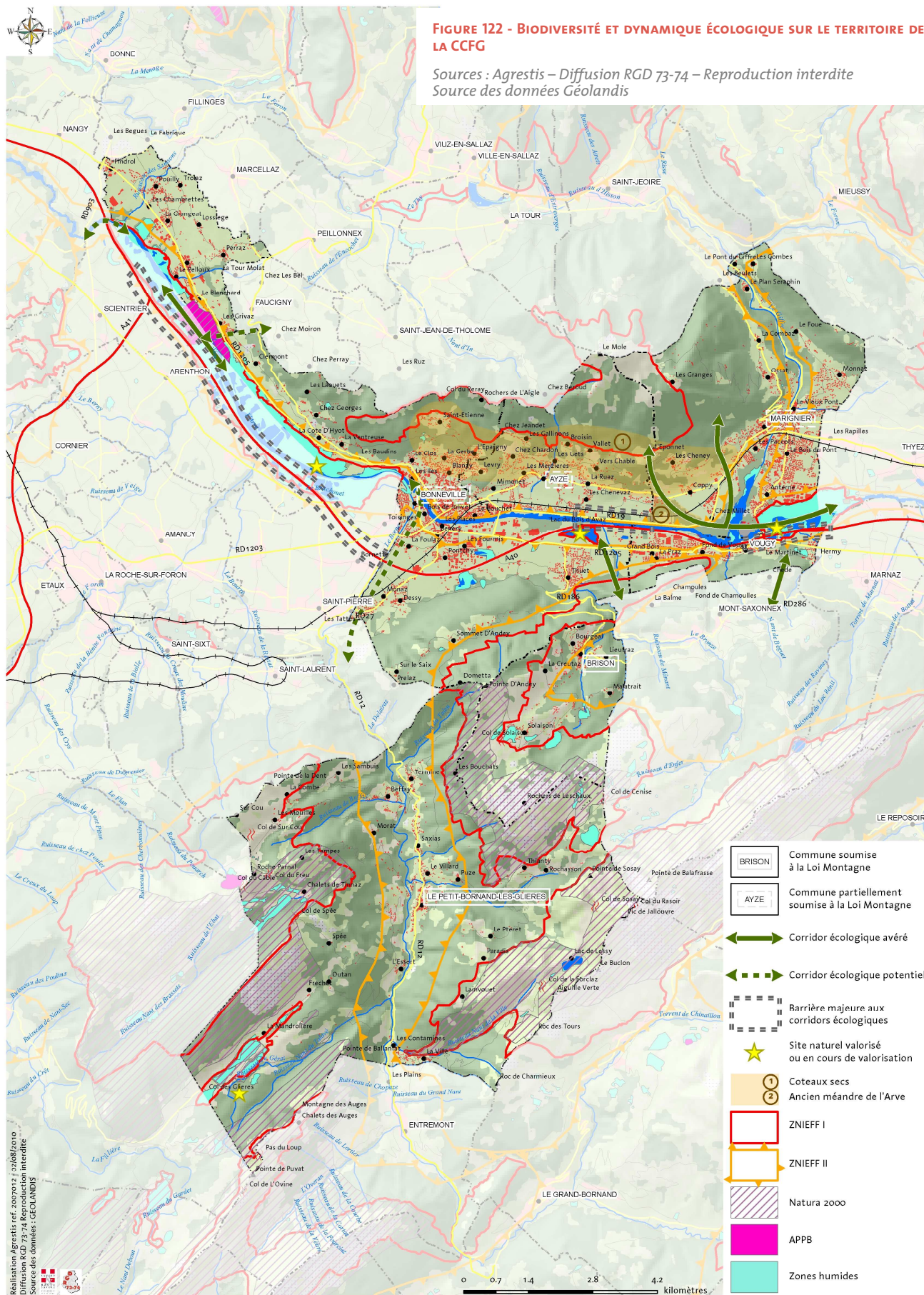
TABLEAU 65 - RÉFÉRENCES ET DONNÉES STRATÉGIQUES CONCERNANT LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DES BIODIVERSITÉS ET MILIEUX NATURELS

NB : textes en vigueur à la date d'arrêt du SCOT (septembre 2010)

* La loi Engagement National pour l'Environnement (« Grenelle 2 ») inclut des dispositions transitoires applicables aux SCOT en cours d'élaboration (cf p. 28, « L'outil SCOT et sa portée réglementaire »).

FIGURE 122 - BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCFG

Sources : Agrestis – Diffusion RGD 73-74 – Reproduction interdite
Source des données Géolandis



NB : Les zones humides de l'inventaire Asters – DDEA, figurant sur la cartographie ci-dessus, ont été actualisées par un travail de terrain en 2009 puis en 2010.

II - BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

2 ÉTAT INITIAL



FIGURE 123 - LA VALLÉE DE L'ARVE : ANCIEN MÉANDRE DE L'ARVE

De l'Arve aux sommets, 4 grandes unités écologiques peuvent être distinguées sur le territoire de la CCFG :

- La vallée de l'Arve ;
- Les coteaux sud du Môle ;
- La basse vallée du Giffre ;
- Le massif préalpin Bargy – Glières.

LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU CONTEXTE NATUREL

LA VALLEE DE L'ARVE

Située autour de la cote 400 m., il s'agit de la vallée creusée par une rivière alpine, aux crues autrefois conséquentes (qualifiée parfois de « torrent »). Le paysage formé par la rivière a été propice au développement de multiples activités (et sa houille blanche à l'origine du premier tissu industriel) qui ont réduit la présence des milieux naturels associés à ce type de rivière (les « annexes » d'une rivière : bancs graviers végétalisés, bras secondaires, méandres, lit en tresses, bras mort, etc.). Quelques « vestiges » de ces annexes subsistent par endroits, aux 2 extrémités du territoire de la CCFG :

- Du **PONT DE BELLECOMBE** à la confluence avec le Borne ;
- À l'amont de la **CONFLUENCE AVEC LE GIFFRE**.

La forêt alluviale existante constitue un ensemble de forte valeur patrimoniale, par la diversité des conditions écologiques qui y règnent sous l'influence régénératrice des crues morphogènes ; une succession de physionomies forestières se développent au grès des zones d'érosion ou de dépôts de galets, depuis la saulaie jusqu'à la frênaie. Entre le Giffre et le Borne, l'Arve n'est plus qu'une sorte de « chenal » au caractère naturel réduit, voire inexistant.

- Un **INTÉRÊT IDENTIFIÉ** des deux grands secteurs à forte valeur écologique : **LES ABORDS ENTRE LE PONT DE BELLECOMBE ET LE BORNE**, avec une valorisation en cours des Étangs de la Barque (écopôle – SM3A), et une connaissance accompagnée de propositions de gestion de la forêt alluviale (Life eau et forêt – ONF 2006) ; le **SITE ALLUVIAL DE VOUGY / MARIIGNIER** (Forêt d'Anterne – Asters acteur gestionnaire du site) ;
- Une **IMPORTANCE DE LA CONFLUENCE** Arve Giffre présentant un fort caractère naturel ;
- Une vallée au **CARACTÈRE NATUREL** sous une forte pression du développement des activités humaines ;
- Les **ABORDS DE L'ARVE SONT PRÉSERVÉS** dans une partie encore réduite à ce jour mais en cours d'élargissement au titre du périmètre d'étude de Natura 2000 sur les espaces de zones humides entre Le Pont de Bellecombe et le Borne ainsi que la forêt alluviale d'Anterne (Mariignier). Les outils de préservation actuels de ces milieux se recoupent dans leurs périmètres géographique : APPB des abords de l'Arve et site Natura 2000 Vallée de l'Arve (au titre de la directive Habitats), dont le SM3A aura à élaborer le document d'objectifs ;
- Un **PLAN DE GESTION DES MATÉRIAUX** de l'Arve est en cours sur une longue durée (25 ans) ;

II - BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

2 ÉTAT INITIAL

- Mise en œuvre d'**ACTIONS DE RESTAURATION** sur l'Arve via le programme LIFE Eau Forêt (mise en œuvre SM3A) ;
- **UNE QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE L'ARVE À RECONQUÉRIR** : le SDAGE qualifiait pour l'année 2009 l'état écologique de « médiocre » et de « mauvais » pour, respectivement, les masses d'eau superficielles FRDR555a « L'Arve du Bon Nant à Bonneville » et FRDR555b « L'Arve en aval de Bonneville ». (voir chapitre « Eau »)

LA BASSE VALLEE DU GIFFRE

La base vallée du Giffre est, depuis la vallée de l'Arve, la porte d'accès naturelle vers les massifs du Giffre et du Chablais.

- S'inscrivant dans la continuité de la forêt alluviale du Giffre et de l'Arve, **DES ESPACES BOISÉS ET AGRICOLES ATTRACTIFS POUR LA FAUNE SAUVAGE** qui participent au maintien de la connexion écologique existante entre le massif des Glières/Bargy et le Môle (Axe de déplacement Nord/Sud) ;
- **UN LIEU DE PASSAGE PRIVILÉGIÉ POUR LA FAUNE SAUVAGE** entre les espaces boisés du Môle et la forêt de Mieussy et de Thyez (Axe de déplacement Ouest/Est).
- Plus largement ces espaces naturels participent au maintien d'une connexion écologique d'importance régionale entre le massif des Bornes et le Massif du Chablais et du Giffre.

La préservation de la dynamique écologique de ce territoire constitue donc un enjeu majeur.

Par ailleurs l'état écologique des eaux du Giffre reste à reconquérir dans la portion Risse-Arve. En effet le SDAGE qualifiait pour l'année 2009 l'état écologique de « mauvais » pour la masse d'eau superficielle FRDR561 « Le Giffre du Risse à l'Arve »

Ce cours d'eau est soumis à d'importantes variations de débits qui affecte la qualité du cours d'eau. Des actions sont envisagées pour restaurer un fonctionnement hydraulique plus favorable (évolution des débits réservés au barrage, augmentation la part réservée actuellement court-circuitée à Taninges pour la centrale EDF de Pressy). Une action est également prévue pour restaurer la libre circulation piscicole au niveau du seuil sous la voie SNCF de Marignier (le seuil actuel étant jugé "trop sélectif").

D'autres actions sont également développées dans le cadre du contrat de rivière Risse-Giffre, parmi lesquelles un plan de gestion de la rypisylve et la lutte contre les plantes invasives (renouée du Japon).

LES COTEAUX SUD DU MÔLE

En montagne, l'étagement de la végétation correspond à une organisation spatiale des milieux naturels en fonction du gradient altitudinal (qui marque des différences de températures, de profondeur de sol, etc.). Le versant sud du Môle accueille les étages montagnard et subalpin, dont la particularité réside dans une orientation sud qui peut être favorable à l'implantation d'une flore spécifique (thermophile). L'utilisation agricole des coteaux autour de la cote 650 m semble avoir été favorable au développement de milieux ouverts de type prairie thermophile :

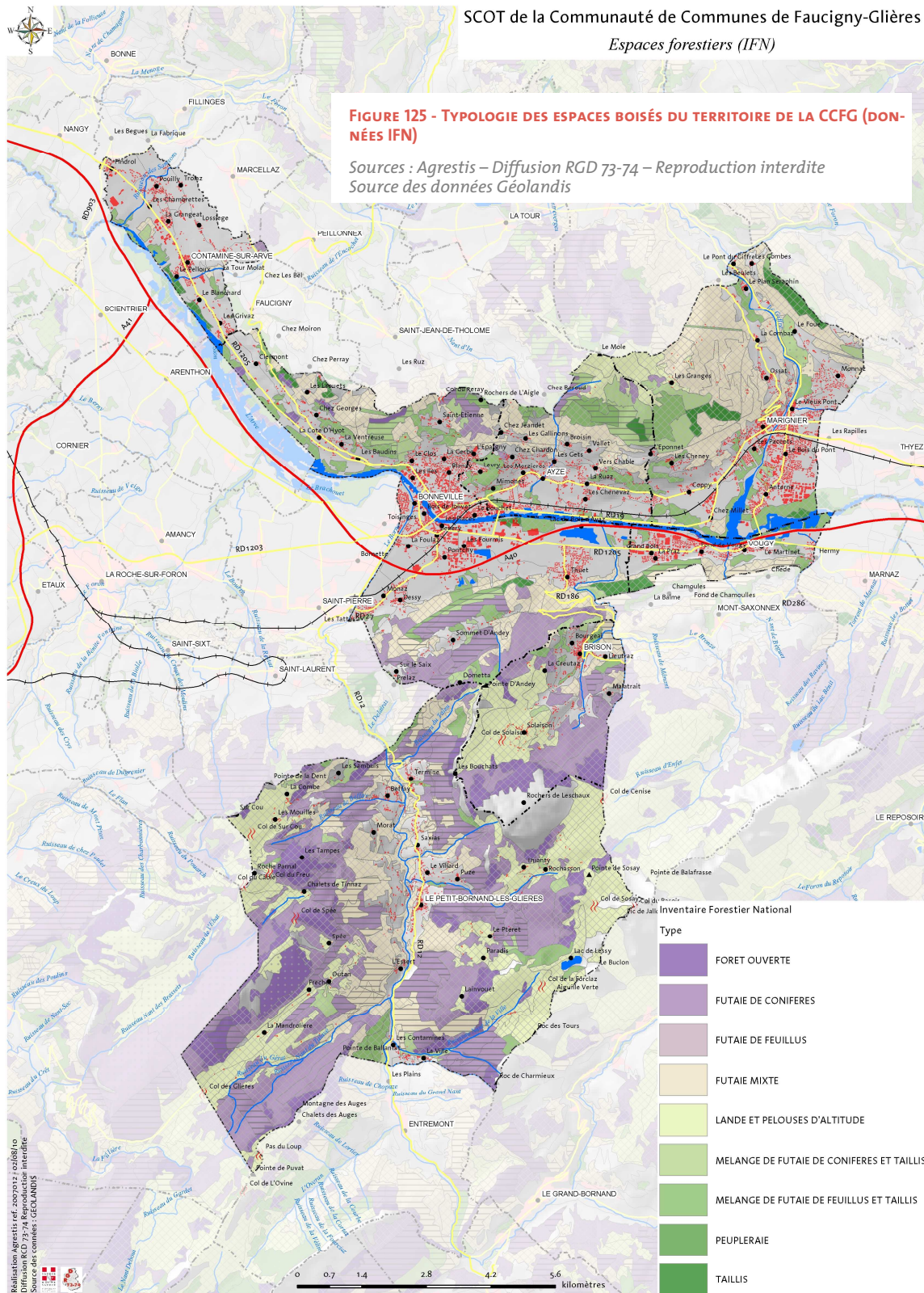
- Secteur **THERMOPHILE D'INTÉRÊT FLORISTIQUE** (voire faunistique : insectes) reconnu par un travail en cours d'Asters ;
- Une tendance à la **FERMETURE DES MILIEUX PAR LE HAUT** et à l'urbanisation par le bas : un risque de réduction forte des zones ouvertes d'intérêt floristique ;

LE MASSIF PREALPIN BARGY – GLIERES

Dans la logique géomorphologique de formation des Alpes, le massif Bargy-Glières constitue un massif préalpin qui

ceinture les Alpes internes (massif du Mont-Blanc). Cet ensemble s'étend de 400 m du côté de la vallée de l'Arve jusqu'à 2438 m au sommet de la Pointe Blanche. Cette ensemble présente 3 faciès de la végétation de montagne, depuis le montagnard jusqu'à l'alpin, en passant par le subalpin.

Cette physionomie structurée selon l'altitude s'étend sur l'ensemble du massif, offrant ainsi une grande diversité des milieux naturels selon les étages de végétation, en raison des diverses conditions écologiques rencontrées. Il s'agit d'un vaste ensemble au caractère naturel fortement marqué.



II - BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

2 ÉTAT INITIAL



FIGURE 126 - LE MASSIF PRÉALPIN BARGY/GLIÈRES

Les ensembles boisés (essentiellement localisés dans le massif des Glières, mais également sur les versants sud et Est du Môle) constituent pour l'essentiel des zones naturelles refuge pour la grande faune notamment (cerf, chevreuil, chamois et bouquetin en hiver, lynx, etc.). Ils agissent ainsi comme des réservoirs de biodiversité, et comme lien entre la plaine et la montagne (corridors écologiques au sens large). La gestion actuelle de la forêt ne semble pas incompatible avec son rôle évoqué ci-avant. (figure Y1). Les espaces boisés occupent environ 50% de la superficie du territoire de la CCFG avec près de 6 700 ha.

- **ESPACES RICHES ET DIVERSIFIÉS (FAUNE ET FLORE)** - Le Tétrasyre comme bio indicateur de la qualité de ces espaces (en particulier les milieux ouverts pour le chant et le nourrissage, et les landes pour la nidification). L'ensemble montagneux en rive gauche du Borne est une zone particulièrement intéressante pour la faune ; de nombreuses zones humides de montagne recensées et préservées en grande partie (via Natura 2000) ; pas de tendances évolutives négatives vis-à-vis de ces milieux. Une attention au site des Glières et à son partage entre activité agro-pastorale et activité touristique ;
- **UNE PARTIE IMPORTANTE DES ZONES D'ALTITUDE DU MASSIF BARGY-GLIÈRES EN ZONE NATURA 2000** (carte page 206). Les Frettes - Massif des Glières (au titre des directives Habitats et Oiseaux), site dé-

coupé en 9 unités géographiques disjointes. Massif du Bargy (au titre des directives Habitats et Oiseaux), site découpé en 2 unités géographiques disjointes.

Cependant, une absence de déclinaison de la procédure Natura 2000 (aucun Document d'objectifs), qui pourrait être préjudiciable sur le long terme sur des sites aux intérêts multiples (tourisme, agriculture). Néanmoins, la CCFG est devenue récemment structure porteuse pour l'élaboration du DOCOB pour la zone Natura 2000 du Bargy.

- **UNE QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DU BORNE, DU NANT TALAVÉ (GLIÈRES) ET DU BRONZE (BARGY) PARTIELLEMENT SATISFAISANTE :** le SDAGE qualifiait pour l'année 2009 l'état écologique de « bon », « moyen » et de « mauvais » pour, respectivement, les masses d'eau superficielles FRDR10046 « Le Nant du Talavé », FRDR11118 « Le Bronze (Trt) », et FRDR560 « Le Borne (Trt) ».

CORRIDORS : ce sont des structures paysagères linéaires, continues ou non, minoritaires au sein d'un paysage qui autorisent la connexion entre des **ZONES NODALES** ou des **ZONES D'EXTENSION** (exemple : haies bocagères, réseau de mares, bandes enherbées des bords de routes, cours d'eau). Ils jouent un rôle de 1^{er} plan dans la préservation des espèces et habitats naturels, en favorisant les échanges. Ils se trouvent souvent dans des zones de « nature ordinaire » et sont par conséquent rarement pris en considération dans la gestion quotidienne des espaces.

ZONES NODALES : zones constituées d'un habitat (ou d'un ensemble d'habitats) dont la superficie et les ressources permettent l'accomplissement du cycle biologique d'une espèce (alimentation, reproduction, survie). Elles ont (ou méritent d'avoir) un statut de conservation élevé afin d'assurer la préservation de leur valeur écologique.

ZONES D'EXTENSION, DE DÉVELOPPEMENT : elles regroupent les espaces de déplacement des espèces en dehors des zones nodales. Elles sont composées de milieux plus ou moins attractifs et facilement franchissables, pouvant accueillir différentes espèces. Ces zones préservent également les cœurs de biodiversité ainsi que les corridors des influences extérieures.

À SAVOIR

II - BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

2 ÉTAT INITIAL

LE PERIMETRE DE LA CCFG DANS UN CONTEXTE PLUS LARGE

La faible étendue du périmètre de la CCFG oblige à le replacer dans un contexte naturel plus large afin de mieux apprécier les logiques écologiques qui s'expriment sur le territoire de la CCFG. Cette approche plus large peut être appréciée sur la base des 4 unités écologiques prédéfinies.

La situation du périmètre de la CCFG dans un contexte plus large trouve une expression particulièrement importante en ce qui concerne les corridors écologiques :

- **CONCERNANT LES CORRIDORS SUPRA-TERRITORIAUX**, l'axe Sud-Nord « Chaîne de Bargy / Forêt alluviale d'Anterne / Basse vallée du Giffre » est inscrit aux Réseaux Ecologiques de la Région Rhône-Alpes (RERA 2009) comme connexion avérée d'intérêt régional à préserver pour le déplacement de la faune sauvage (connexions massifs Glières/Aravis et le massif du Giffre). Une tendance à l'urbanisation et l'équipement du fond de vallée pourrait encore réduire la fonctionnalité d'une des rares connexions écologiques potentiellement fonctionnelle (reconnexion nécessaire au niveau de l'A41) entre le Bargy et le Môle, avec le risque de créer une barrière forte et durable.
- **LES CORRIDORS TERRITORIAUX** assurent une dynamique localisée : franchissement de fond de vallée (Borne, Giffre), lien entre les abords de l'Arve ouest et le Giffre via le Môle. D'un point de vue piscicole, des obstacles au franchissement sont notés : sur l'Arve, à l'aval de la confluence avec le Giffre (obstacles difficilement franchissables) ; et sur le Borne, à l'aval de Petit-Bornand-les-Glières (centrale hydroélectrique). L'importance des liens fonctionnels entre l'Arve et ses affluents est à noter, notamment pour leur rôle refuge lors des périodes de crues de l'Arve. On relève un avenir incertain quant à une

préservation durable des corridors encore fonctionnels.

- **LA CONNAISSANCE DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE « STRUCTURANT »** est bien connu (Arve, Borne, Bronze, Giffre). Le reste du réseau hydrographique reste peu connu (ruisseaux, fossés, écoulements temporaires) ; ces éléments constituent des espaces de nature ordinaire au rôle multiple (autoépuration des eaux, écrêtements des crues, biodiversité, paysage, etc.). 2 intérêts piscicoles notables : la présence de l'Ombre commun (Arve et Giffre) ; et une population de Truite fario autochtone particulièrement remarquable sur le cours amont du Borne.

LA VALLEE DE L'ARVE

La vallée de l'Arve agit comme une entité globalement homogène d'Annemasse à Sallanches (en termes d'unité écologique), mais également comme une entaille entre les massifs préalpins du Sud (Bargy-Glières) et du Nord (Faucigny).

L'évolution récente de la vallée (urbanisation, axes de déplacement, zones d'extraction de matériaux) a fait reculer fortement son caractère naturel qui n'est plus présent qu'en quelques endroits localisés. Les deux espaces encore préservés du Pont de Bellecombe au Borne et de la confluence avec le Giffre (secteur d'Anterne) sont donc importants à l'échelle de la vallée de l'Arve.

L'importance de la vallée de l'Arve doit également être appréciée comme support d'une dynamique écologique :

- **LONGITUDINALE** : axe Est-Ouest, pour les mouvements de la faune et des espèces associés aux zones humides ;
- **TRANSVERSALE** : axe Nord-Sud, essentiellement pour les mouvements de la faune entre les massifs préalpins (corridors d'importance régional, ou pour le moins supra-territorial CCFG).

II - BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

2 ÉTAT INITIAL

LA BASSE VALLEE DU GIFFRE

En lien avec la forêt d'Anterne, cet espace joue un rôle actif dans la fonctionnalité de la connexion écologique « Nord-Sud » identifiée sur le territoire de la CCFG, avec une « naturalité » nettement plus marquée en rive droite qu'en rive gauche liée à des accès plus confidentiels.

L'attractivité de cet espace pourrait dans l'avenir être remise en cause par le développement d'une urbanisation non raisonnée depuis la vallée de l'Arve.

LES COTEAUX SUD DU MOLE

Les coteaux sont ici des espaces de transition entre zone urbaine (périphérie de Bonneville) et les espaces de montagne du Faucigny. Le versant Sud du Môle auquel le fonctionnement écologique est rattaché, notamment pour l'étage subalpin (partie sommitale).

LE MASSIF PRE-ALPIN BARGY – GLIERES

La qualité des milieux naturels du massif Bargy-Glières doit s'apprécier à l'aune de tout le massif qui a déjà pour partie fait l'objet d'aménagements importants sur certains secteurs (domaines skiables). Cette situation renforce l'intérêt des sites disposant de peu d'équipements « lourds ».

EN CONCLUSION

Le territoire de la CCFG peut être résumé d'un point de vue écologique par la synthèse schématique suivante (Figure 127, ci-dessus) :

- Des milieux naturels de **FORTE VALEUR PATRIMONIALE**, encore préservés et fonctionnels, aux 4 coins cardinaux.
- Une **SITUATION STRATÉGIQUE** de la partie

centrale du territoire dans les dynamiques entre ces espaces.

D'un point de vue des milieux naturels, le territoire de la CCFG doit impérativement être appréhendé dans une logique de cohérence fonctionnelle avec les espaces environnants.

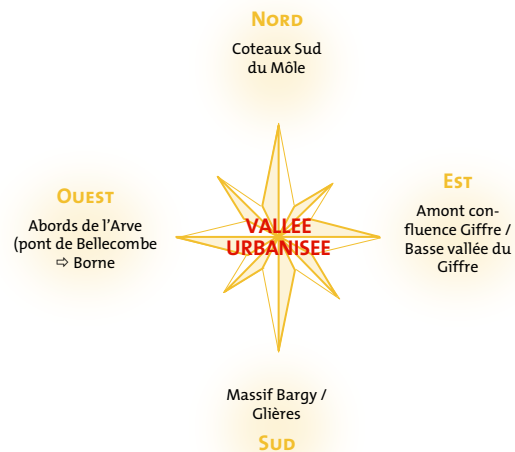


FIGURE 127 - SCHEMA DE SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION ÉCOLOGIQUE DE LA CCFG

II - BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

3 ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

ATOUT

- Nombreuses **ZONES D'INTÉRÊT** identifiées et/ou préservés ;
- Espaces du réseau Natura 2000 en zone d'altitude : outil de **GESTION CONCERTÉE DURABLE** ;
- Des **ESPACES DE LIBERTÉ** de l'Arve préservés sur une partie du linéaire. Actions de maîtrise foncière du SM3A ;
- **IMPLICATION D'ACTEURS LOCAUX** du patrimoine naturel (ASTERS, SM3A, FRAPNA) pour la valorisation du patrimoine naturel de l'Arve ;
- Quelques espaces de vallée au caractère naturel pouvant encore **SERVIR DE CORRIDOR** ;
CONNEXION ÉCOLOGIQUE AVÉRÉE sur l'axe « Bargy / Forêt d'Anterne / Môle et considérée d'importance régionale par les RERA 2009.
- **DYNAMIQUE NATURELLE** préservée à l'échelle de chaque massif (Môle et Bargy-Glières), avec un rôle moyen des ensembles boisés ;

FAIBLESSES

- Très peu **D'ESPACES DE PROTECTION** liés à l'Arve et aux coteaux du Môle (Natura 2000, APPB, etc.) ;
- Absence de **DOCUMENT D'OBJECTIFS** (Docob) Natura 2000 ;
- **ARVE ARTIFICIELLE** entre Giffre et Borne ;
- Une **MÉCONNAISSANCE** de la nature ordinaire ;
- Un état écologique qualifié de « médiocre » à « moyen » pour certains cours d'eau ;
- Une dynamique écologique fragilisée en certains endroits par le développe-

ment de l'urbanisation (réduction des espaces de nature « ordinaire »).

BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS : ENJEUX DU TERRITOIRE

- Le développement de la **DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE** dans la vallée de l'Arve **ET LES CONNEXIONS** entre les réservoirs de biodiversités ; Avec en particulier la **PRÉSERVATION DURABLE** des réservoirs de **BIODIVERSITÉ** identifiés, principalement en montagne.
- La reconquête du **BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE** des **COURS D'EAU** et plus particulièrement de l'Arve, du Giffre, du Borne et du Bronze ;
- La préservation de la **CONNEXION ÉCOLOGIQUE** d'**IMPORTANCE RÉGIONALE** « Bargy / Forêt d'Anterne / Basse vallée du Giffre » ;
- Les **RÔLES IMPORTANT** de la **NATURE ORDINAIRE** (méconnue et sous forte pression), dans le fonctionnement des réservoirs de biodiversité ;

CONCLUSION